

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

Publié le 27/04/2026

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

26-DCM-DGS-055

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX & LE 20 AVRIL à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 7 avril 2026.

OBJET : **ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

PRESENTS : M. Hervé STASSINOS – M. Jean-François PLANES - Mme Agnès BIASUTTO - M. Serge VENNET - Mme Magali VINCENT - M. Jean-Claude VEGA - Mme Graziella PIRAS - M. Jean-Michel PEYRATOUT - Mme Stéphanie ASCIONE - M. Eric GALIANO – M. GARNIER Christian – M. LEJEUNE Bernard – Mme JOVER Chantal – Mme ROGER Isabelle – Mme DUCARRE Annick – M. ILLICH Jean-Marc – Mme CAMPENS Valérie – Mme CRISTOL Cécile – M. MICHEL Thomas – Mme LENOIR Isabelle – Mme SORIANO Mylène – M. GUIGGIA Ruddy – Mme CABOT Martine – M. MIMOUNI Thierry – Mme RIALLAND Valérie – M. LADOUCE Gabriel – Mme PRATI Céline – M. DEVESA Elian - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX.

POUVOIRS : Mme ROUZIER Chantal à M. Jean-François PLANES – M. SWINNEN Gaétan à M. Eric GALIANO – Mme ROLLAND Dominique à Mme Valérie RIALLAND.

ABSENT : Néant

QUORUM : atteint

SECRETAIRE de SEANCE : Ruddy GUIGGIA est désigné secrétaire de séance.

M. STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :

VU le CGCT,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **DE DESIGNER** un secrétaire de séance pour le conseil municipal du 20 avril 2026.

Il est de coutume de désigner le plus jeune conseiller municipal pour cette fonction. Il s'agit de Rudy GUIGGIA.

Ruddy GUIGGIA est désigné secrétaire de séance à l'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Ruddy GUIGGIA



Le Maire,
Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.